

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 3 mai 2022

Le 3 mai 2022 à 11h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Monsieur Nicolas BAZZUCCHI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS ; Nicolas BAZZUCCHI ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Alain ROUSSET

Etaient représentés :

Magali GIOVANNANGELI représentée par Yves MESNARD
Jean-Jacques COULOMB représenté par Serge PEROTTINO

CT4/030522/11

Sur le rapport d'Alain ROUSSET

Contrat de ville du Pays d'Aubagne et de l'Etoile – Approbation du programme d'actions 2022

La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014 a donné à l'époque aux Communautés d'agglomérations la compétence de droit en matière de Politique de la Ville. A cette fin, le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a délibéré pour exercer pleinement cette compétence.

Au 1^{er} janvier 2015, en vue de rationaliser et de recentrer la Politique de la Ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté, la nouvelle génération de Contrats de Ville entrée en vigueur pour la période 2015-2020 a modifié sensiblement la géographie prioritaire.

Sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, un seul quartier à Aubagne a été retenu comme prioritaire, le quartier du Charrel (Q.P.V). Toutefois, les anciens quartiers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) à savoir le centre-ville, Ganteaume-Palissy et La Tourtelle ont, eux, été classés en Quartiers de Veille Active (Q.V.A.).

Le Contrat de Ville doit contribuer à réduire les écarts constatés entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers de la commune d'Aubagne comme ceux des autres communes de l'intercommunalité. Pour les publics les plus fragiles, il vise notamment à garantir l'égalité des chances pour accéder aux services publics et associatifs.

De plus, par délibération n° HN129/2016/16/CM en date du 18 avril 2016, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a délégué au Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile la gestion de proximité de sa compétence Politique de la Ville, et notamment la définition du programme d'actions dans le Contrat de Ville.

Par ailleurs, en application de la circulaire du 22 janvier 2019 n° 6057/SG, les Contrats de Ville ont été prorogés jusqu'en 2022. Les six Contrats de Ville métropolitains ont chacun fait l'objet d'un avenant portant : « protocole d'engagements réciproques et renforcés ». Ce protocole s'est appuyé sur les préconisations produites suite à l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2019 et sur les déclinaisons territoriales de l'état du Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises (PaQte).

Enfin, la loi 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a acté la prorogation d'une année supplémentaire des Contrats de Ville, donc jusqu'en 2023 en vue, notamment, de mieux préparer et construire la nouvelle génération des Contrats de Ville qui se déclineront à l'échelle métropolitaine et non plus Territoire par Territoire.

Dans ce contexte, une pré-évaluation finale a été menée en 2021, conjointement par le service Cohésion Sociale de la Métropole Aix-Marseille-Provence, les services Politique de la Ville du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, de la ville d'Aubagne et en partenariat avec les services de l'Etat et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Un « atelier communal » s'est tenu le 08 juillet 2021 avec l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville afin de partager les connaissances, définir les réussites et points d'amélioration, esquisser les enjeux locaux du futur Contrat de Ville métropolitain.

Le Contrat de Ville repose sur trois piliers :

- L'emploi, l'insertion et le développement des activités économiques
- La cohésion sociale Le cadre de vie
- L'habitat et la rénovation urbaine.

Piliers eux même traversés par quatre axes transversaux prioritaires : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et la promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République.

Contextuellement, la grave crise sanitaire liée au Covid 19 de 2020-2021, avec ses mesures sanitaires, ses confinements, les différentes conséquences socioéconomiques, organisationnelles ont ébranlé encore plus que d'autres les populations de ces quartiers.

C'est dans ce cadre si particulier que le Conseil de Territoire et la Ville d'Aubagne ont diligenté cet appel à projets 2022 et élaboré avec leurs partenaires institutionnels sa programmation.

A l'issue d'une phase d'instruction qui s'est déroulée entre les mois de décembre 2021 et janvier 2022, un Comité Technique de programmation s'est tenu le 26 janvier 2022 pour proposer une liste d'actions et de financements de ces interventions.

Le Comité de Pilotage co-présidé par Madame la Sous-Préfète chargée de mission Politique de la Ville et le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile tenu le 17 mars 2022 a approuvé ces propositions.

Ces actions représentent un montant total de 25 000 € (hors Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et la Radicalisation).

Aussi, conformément aux actions et à la répartition financière retenues, la Métropole Aix-Marseille-Provence, à travers le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile consacrer 25 000 € à la réalisation de ces actions, en parfaite cohérence avec les orientations du Contrat de Ville signé.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Contrat de Ville du Pays d'Aubagne et de l'Etoile/Ville d'Aubagne signé le 6 octobre 2015 ;

- La délibération FBPA 065-10937/21/CM du Conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2021 portant délégation de compétences de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- La circulaire du 22 janvier 2019 n° 6057/SG ;
- La loi 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022.

Ouï le rapport ci-dessus,

Considérant

- Le programme d'actions 2022 ;
- Le rapport d'évaluation conduite à mi-parcours du Contrat de Ville du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et la ville d'Aubagne, validé par le Comité de pilotage métropolitain de la Politique de la Ville le 21 mars 2019 ;
- L'approbation des avenants au Contrat de Ville 2015-2020 portant « protocoles d'engagements réciproques et renforcés » des 6 Contrats de Ville du territoire métropolitain votée par délibération n° DEVT 016-6664/19/BM du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence en date du 26 septembre 2019 et précédemment validé en séance du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en date du 24 septembre 2019 ;
- La pré-évaluation finale menée en 2021 par le service Cohésion Sociale de la Métropole Aix-Marseille-Provence, les services Politique de la Ville du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, de la ville d'Aubagne, les services de l'Etat et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ;
- « L'atelier communal » qui en a résulté et qui s'est tenu le 8 juillet 2021 avec l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville.

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le programme d'actions 2022 répondant aux objectifs du Contrat de Ville.

Article 2 :

Que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 de l'Etat Spécial du Territoire, en dépenses de fonctionnement, chapitre 65 nature 65748.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO



PROJETS ET FINANCEMENTS

Remarques liminaires : Pour faciliter la lecture de ce tableau, les subventions demandées en 2021 (333 655€) et financées (126 900€) ne sont pas toutes prises en compte.

EMPLOI / INSERTION													
Renouvellement d'actions 2021 et/ ou nouveaux projets 2022													
ACTIONS/PROJETS			SUBVENTIONS										
			2021			2022			VILLE	ETAT	CD13	CT4	AVIS ETAT
N° DOSSIER	INTITULE	PORTEUR	DEMANDEE	OBTENUE	DEMANDEE	OBTENUE	DEMANDEE	OBTENUE	Montant	Montant	Montant	Montant	
1	Promotion de l'offre de microcrédit et d'accompagnement de l'Adie destinée aux porteurs d'un projet d'emploi, indépendant ou salarié du quartier prioritaire d'Aubagne et des 3QVA	ADIE	4 500,00 €	4 000,00 €	4 500,00 €	4 000,00 €	4 500,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €			
2	N JOB ACADEMY	FACE SUD PROVENCE			8 000,00 €	6 000,00 €				3 000,00 €		3 000,00 €	
3	N ENSEMBLE VERS LA MIXITE	FACE SUD PROVENCE			10 000,00 €								
4	R "Devenir ambassadeur de son entreprise"/Programme d'accompagnement des publics jeunes et féminins à la création d'activité	PACI	10 000,00 €	6 500,00 €	12 000,00	5 500,00 €			500,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
5	R Accueillir la mobilisation des jeunes de l'Adie et des QVA d'Aubagne vers l'emploi	MISSION LOCALE	13 300,00 €	8 000,00 €	13 300,00 €	7 000,00 €				4 000,00 €		3 000,00 €	
6	N Appui à l'insertion maraîchage Aubagne	AIAES-Groupe ADDAP13			5 920,00 €								
	TOTAL		27 800,00 €	18 500,00 €	53 720,00 €	22 500,00 €	500,00 €	14 000,00 €	1 000,00 €	7 000,00 €			

Accusé de réception en préfecture
013-200054887-20220503-CT4-030522-11-DE
Date de réception : 13/05/2022
Date de réception préfecture : 13/05/2022

CONTRAT DE VILLE CT4 / AUBAGNE 2022

PROJETS ET FINANCEMENTS

PROJETS ET FINANCEMENTS

COHESION SOCIALE																				
Renouvellement d'actions 2021 et/ou nouveaux projets 2022																				
N°DOSSIER	R	I	N	ACTIONS/PROJETS		SUBVENTIONS														
						2021			2022			VILLE		ETAT		CD13		CT4		AVIS ETAT
						DEMANDEE	OBTENUE		DEMANDEE	OBTENUE		Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant			
7	R			Journal de quartier pour les habitants	LES BRANCHEES DE L'INFO	7 000,00 €	700,00 €		4 000,00 €	2 500,00 €	1 000,00 €			1 500,00 €						
8	R			Des fils en lien, l'éco couture sociale et solidaire	BAOBAB CAFE	9 000,00 €	0,00 €		10 000,00 €											
9	R			L'Epicerie sociale "L'atelier de mai" L'alimentation au service d'un projet social	CCAS	10 700,00 €	3 300,00 €		10 000,00 €	4 500,00 €	1 300,00 €				3 200,00 €					
10	N			Médiation Sociale Educative	Groupe ADDAP13				25 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €			5 000,00 €					
						26 700,00 €	4 000,00 €		49 000,00 €	22 000,00 €	7 300,00 €	5 000,00 €		1 500,00 €	8 200,00 €					

COHESION SOCIALE : CULTURE SPORT / LOISIRS (renouvellement d'actions 2021 et/ou nouveaux projets 2022)												
N° DOSSIER	ACTIONS/PROJETS		SUBVENTIONS									
			2021		2022		VILLE		ETAT		CD13	
	INTITULE	PORTEUR	DEMANDEE	OBTENUE	DEMANDEE	OBTENUE	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	AVIS ETAT
11 R	Prévention des ruptures scolaires et éducation à l'environnement	CDSC13	8 500,00 €	6 000,00 €	8 900,00 €	6 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €			
12 R	Accès à la culture pour tous une permanence et des propositions pour les habitants du Charrel	CULTURE DU CŒUR	8 000,00 €	2 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	2 500,00 €			2 000,00 €		
13 R	Danse avec Miguel	EN PHASE	11 000,00 €	8 000,00 €	16 000,00 €	11 300,00 €	2 300,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €		
14 R	Rue de la science Aubagne - Le Charrel	LES PETITS DEBROUILLARDS	9 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	5 500,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €			
15 R	Ecole de Muay Thai	NAK MUAY GYM AUBAGNE	4 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €					
16 R	APCV 2020 – Ateliers artistiques de rue – Le Charrel	ARTS ET DEVELOPPEMENT	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €				
17 N	Savoirs Partagés pratiques artistiques et apprentissages scolaires école N. Mandela/ Charrel	TETINES ET BIBERONS	16 470,00 €	0,00 €	5 700,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €		
18 N	Apprentissage du kik boxing dans les ateliers	SPARRING PARTNER ACADEMIE			2 500,00 €	1 500,00 €			1 000,00 €	500,00 €		
			61 970,00 €	27 500,00 €	56 600,00 €	38 800,00 €	9 800,00 €	16 000,00 €	8 500,00 €	4 500,00 €		

Accusé de réception en préfecture
03-200054807-20220503-CT4-030522-11-DE
Date de télétransmission : 13/05/2022
Date de réception préfecture : 13/05/2022

COHESION SOCIALE : ACCES AU DROIT												
Renouvellement d'actions 2021 et/ou nouveaux projets 2022												
N° DOSSIER	ACTIONS/PROJETS		SUBVENTIONS									
			2021					2022				
			DEMANDEE	OBTENUE	DEMANDEE	OBTENUE	2021	DEMANDEE	OBTENUE	DEMANDEE	OBTENUE	2022
	INTITULE	PORTEUR	VILLE		ETAT		CD13		CT4		AVIS ETAT	
			Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
19	N	Coordination local partagé Charel 2000										
20	R	Permanences administratives d'accès aux droits										
TOTAL			15 000,00 €	7 000,00 €	13 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	

COHESION SOCIALE : PREVENTION SANTE											
Renouvellement d'actions 2021 et/ou nouveaux projets 2022											
N° DOSSIER	ACTIONS/PROJETS		SUBVENTIONS								
			2021			2022			VILLE	ETAT	CD13
			DEMANDEE	OBTENUE		DEMANDEE	OBTENUE				
	INTITULE	PORTEUR							Montant	Montant	Montant
21	R Améliorer le bien-être médico-psycho-social des jeunes et des familles sur le quartier du Charrel et autres quartiers en veille politique de la ville	COLLECTIF SANTE JEUNES	18 000,00 €	9 000,00 €		15 000,00 €	9 400,00 €		1 000,00 €	3 000,00 €	3 400,00 €
22	R Santé Nutrition	CCAS Aubagne	5 000,00 €	4 000,00 €		10 000,00 €	4 000,00 €		1 000,00 €	3 000,00 €	
TOTAL			23 000,00 €	13 000,00 €		25 000,00 €	13 400,00 €		2 000,00 €	6 000,00 €	3 400,00 €
											2 000,00 €

PROJETS ET FINANCEMENTS

CADRE DE VIE / HABITAT / TRANSPORT Renouvellement d'actions 2021 et ou nouveaux projets 2022												
N° DOSSIER	ACTIONS/PROJETS		SUBVENTIONS									
			2021					2022				
			DEMANDEE	OBTENUE	DEMANDEE	OBTENUE	2022	DEMANDEE	OBTENUE	VILLE	ETAT	CT4
	INTITULE	PORTEUR								Montant	Montant	Montant
23	R Végétalisation de la rue Laget	BAOBAB CAFE	9 000,00 €	3 000,00 €	10 000,00 €	3 800,00 €						800,00 €
24	R Aider à l'autonomie des jeunes du territoire par le logement et l'emploi en favorisant une offre de logement spécifique et un accompagnement social adapté	CLLAJ	25 000,00 €	4 500,00 €	3 000,00 €							
25	R Auto réhabilitation accompagnée dans le QPV et QVA d'Aubagne	COMPAGNONS BATISSEURS PROVENCE	20 000,00 €	5 600,00 €	23 000,00 €	9 000,00 €				2 500,00 €	3 000,00 €	500,00 €
26	R Jardinage pour tous au Charrel	JARDILIEN	9 000,00 €	3 000,00 €	18 500,00 €	3 000,00 €						1 000,00 €
TOTAL			63 000,00 €	16 100,00 €	54 500,00 €	15 800,00 €				2 500,00 €	3 000,00 €	2 300,00 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220503-CT4-030522-11-DE
Date de télétransmission : 13/05/2022
Date de réception préfecture : 13/05/2022

PROJETS ET FINANCEMENTS

CONSEIL CITOYEN													
Fonds de Participation des Habitants													
N° DOSSIER		ACTIONS/PROJETS		SUBVENTIONS									
				2021		2022		VILLE		ETAT		CT4	
				DEMANDEE	OBTENUE	DEMANDEE	OBTENUE	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
27	N	Vers 1 CC en intelligence collective	Envies-Enjeux	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €	6 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €		1 000,00 €		
28	N	Accompagné à la mise en place CC	Anonymal	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €							
29	N	Fonds de participation habitants	A définir	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €					
		TOTAL		0,00 €	0,00 €	23 400,00 €	7 400,00 €	2 400,00 €	4 000,00 €		1 000,00 €		
		TOTAL GENERAL		217 470,00 €	86 100,00 €	275 220,00 €	126 900,00 €	24 500,00 €	55 000,00 €	22 400,00 €	25 000,00 €		

Pour L'Etat

Pour le Conseil Départemental
des Bouches du Rhône

Pour le Conseil de Territoire
du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Pour La Ville D'Aubagne

M. Laurent CARRIE Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances Bouches-du-Rhône

Mme Martine VASSAL Présidente du Conseil
Départemental des Bouches-du-Rhône

M. Serge PEROTTINO Président du Conseil de Territoire du
Pays d'Aubagne et de l'Etoile

M. Gérard GAZAY Maire
de la Ville d'Aubagne

Accuse de réception en préfecture
018-290054807-20220503-CT4-030522-11-DE
Date de télétransmission : 13/05/2022
Date de réception préfecture : 13/05/2022